

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), M. VANHECKE (C.C. HAUTS TOLOSANS)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : JEUDI 6 JUIN 2024

Secrétaire de séance : MME OUSMANE

D2024 – 14 – Ressources Humaines – Tableau des emplois - Suppressions de postes

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par son organe délibérant.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Plusieurs recrutements intervenus récemment se sont faits sur des grade différents de celui occupé précédemment. Il convient donc de supprimer les postes existants au tableau des emplois qui ne sont plus occupés, et d'avoir ainsi un tableau des emplois conforme à la réalité.

Le Quorum constaté,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu les statuts de DECOSET,

Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024,

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 mars 2024 relative au tableau des emplois,

Vu l'information faite au Comité Social Territorial du 6 juin 2024,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Vice-président,

Copie de réception en préfecture
037223102636-20240613-D2024-14-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024

Après en avoir délibéré,

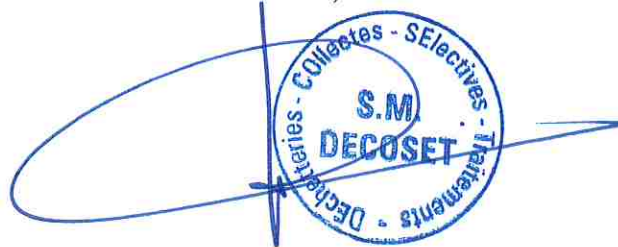
Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la suppression des emplois suivants :
 - 1 emploi de technicien territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet, suite au recrutement d'un technicien traitement des déchets au service centre de tri sur le grade de technicien territorial.
 - 1 emploi d'agent de maîtrise principal, à temps complet, suite au départ pour mutation d'un responsable de production au centre de tri,
 - 1 emploi de rédacteur territorial, à temps complet, suite à la nomination de la responsable du service prévention et changement de comportement sur le grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,
 - 1 emploi d'ingénieur territorial, à temps complet, suite au recrutement d'un informaticien sur le grade de technicien territorial,
 - 1 emploi d'ingénieur territorial, à temps complet, suite au recrutement de la responsable du Hall 9 sur le grade d'attaché territorial,

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
MME OUSMANE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	10	9	19
Votants	10	9	19
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	20	18	38
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	20	18	38

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240613-D2024-14-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024